

2024-3025
2025-08-19

Conteneur

GROUPE	15	HERBICIDE
---------------	-----------	------------------

EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE
Herbicide concentré émulsifiable
Herbicide sélectif pour usage dans les sols minéraux

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF :

EPTC 834 g/L

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI**

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU



SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

POISON

N° D'HOMOLOGATION 11284
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 10 L - BULK

Gowan Company, L.L.C.
P.O. Box 5569
Yuma (AZ) 85366-5569
1-800-960-4318

2024-3025

2025-08-19

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

POUR LES URGENCES MÉDICALES IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELER LE NUMÉRO SANS FRAIS : 1-888-478-0798.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif si avalé ou inhalé. Provoque une irritation des yeux et de la peau. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux. Ne pas laisser entrer en contact avec la peau. Sensibilisant potentiel de la peau. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avalier.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après l'utilisation.

Ne pas entrer ni permettre l'entrée des travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour petits mammifères sauvages. Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non-ciblées. Se référer à le livret joint pour plus de mises en garde environnementales.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

2024-3025

2025-08-19

Garder le contenant fermé entre chaque utilisation. Ne pas entreposer près des semences ni des engrais. Peut être entreposé à des températures aussi basses que -45 °C.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) lorsqu'on tente de nettoyer le déversement. S'il y a une fuite dans le contenant, colmater celle-ci et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais. **Pour de l'aide en case d'urgence, 24 heures sure 24 (déversement, fuite ou incendie), appeler Chemtrec® au 1-800-424-9300.**

Déversements ou fuites : Endiguer le liquide à l'aide d'une matière inerte (p. ex., terre, argile, litière pour chat). Absorber le produit renversé à l'aide de la matière inerte, puis ramasser à la pelle et mettre le tout dans un contenant à déchets pouvant être scellé.

Sur les surfaces dures : Répandre une mince couche de détergent sur la zone de déversement et y incorporer un peu d'eau au moyen d'un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes puis absorber à l'aide d'une matière inerte; ramasser à la pelle et jeter le tout dans le contenant à déchets.

Sur le sol : Enlever 15 cm de terre dans la zone de déversement et y mettre de la nouvelle terre. Éliminer tous les déchets, y compris le balai-brosse, conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION :

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RECYCLABLES :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

CONTENANTS REMPLIS PAR LE DISTRIBUTEUR OU PAR LE DÉTAILLANT À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

2024-3025
2025-08-19

Livret

GROUPE	15	HERBICIDE
---------------	-----------	------------------

EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE
Herbicide concentré émulsifiable
Herbicide sélectif pour usage dans les sols minéraux

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF :

EPTC 834 g/L

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI**

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU



SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

POISON

**N° D'HOMOLOGATION 11284
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

CONTENU NET : 10 L - Bulk

Gowan Company, L.L.C.
P.O. Box 5569
Yuma (AZ) 85366 - 5569
1-888-960-4318

2024-3025

2025-08-19

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

POUR LES URGENCES MÉDICALES IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELER LE NUMÉRO SANS FRAIS : 1 888 478-0798.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif si avalé ou inhalé. Provoque une irritation des yeux et de la peau. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux. Ne pas laisser entrer en contact avec la peau. Sensibilisant potentiel de la peau. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avalier.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après l'utilisation.

Ne pas entrer ni permettre l'entrée des travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE PRÉPOSÉS AU MÉLANGE, AU CHARGEMENT ET À L'APPLICATION

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Le respirateur doit être muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée NIOSH/MSHA/BHSE avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvée NIOSH/MSHA/BHSE pour les pesticides.

2024-3025
2025-08-19

Lors de la manipulation de plus de 755 kg m.a./j (soit pour traiter plus de 110 ha à la dose supérieure prescrite sur l'étiquette de 6,8 kg m.a./ha), un système de mélange et de chargement fermé est requis. Les manipulateurs doivent porter une combinaison au-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Un respirateur est également requis pendant l'application. Il doit être muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée NIOSH/MSHA/BHSE avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvée NIOSH/MSHA/BHSE pour les pesticides.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les mammifères sauvages. TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non-ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

Ce produit contient un principe actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Garder le contenant fermé entre chaque utilisation. Ne pas entreposer près des semences ni des engrais. Peut être entreposé à des températures aussi basses que -45 °C.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) lorsqu'on tente de nettoyer le déversement. S'il y a une fuite dans le contenant, colmater celle-ci et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais. **Pour obtenir de l'aide en cas d'urgence, 24 heures sur 24 (déversement, fuite ou incendie), appeler Chemtrec® au 1-800-424-9300.**

Déversements ou fuites : Endiguer le liquide à l'aide d'une matière inerte (p. ex., terre, argile, litière pour chat). Absorber le produit renversé à l'aide de la matière inerte, puis ramasser à la pelle et mettre le tout dans un contenant à déchets pouvant être scellé.

Sur les surfaces dures : Répandre une mince couche de détergent sur la zone de déversement et y incorporer un peu d'eau au moyen d'un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes puis absorber à l'aide d'une matière inerte; ramasser à la pelle et jeter le tout dans le contenant à déchets.

2024-3025
2025-08-19

Sur le sol : Enlever 15 cm de terre dans la zone de déversement et y mettre de la nouvelle terre. Éliminer tous les déchets, y compris le balai-brosse, conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION :

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RECYCLABLES :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

CONTENANTS REMPLIS PAR LE DISTRIBUTEUR OU PAR LE DÉTAILLANT À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE est un herbicide sélectif qui doit être mélangé avec la terre (incorporé) pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur la présente étiquette. **EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** supprime les mauvaises herbes en perturbant la germination normale et le développement des plantules. Il ne supprime pas les mauvaises herbes établies. Toutes les mauvaises herbes et le chaume de culture doivent être bien mélangés avec la terre avant le traitement.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Ne pas faire plus de deux traitements par année.

Application par pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION:

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,
- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage,
- le trempage du sol ou l'incorporation au sol.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'épandage	Culture	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un:		
		Habitat aquatique d'une profondeur de :		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Pommes de terre	1	1	4
	Lin, astragale pois-chiche, betteraves à sucre	0	0	2

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon **de pulvérisation** la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site [Web Canada.ca](http://Web.Canada.ca).

EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE n'est recommandé que pour l'emploi dans les sols minéraux.
EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE ne doit être utilisé qu'aux fins et aux doses recommandées.
(NE PAS DÉPASSER LES DOSES.)

2024-3025

2025-08-19

Lorsqu'il est appliqué conformément au mode d'emploi et dans des conditions de croissance normales, **EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** n'endommage pas la culture traitée. Toutefois, durant la germination et le début de la croissance, un temps exceptionnellement froid et humide ou chaud et sec, des infestations d'insectes, de nématodes ou de maladies, l'utilisation de certains insecticides systémiques appliqués au sol, un sol très salin ou alcalin ou des engrais ou insecticides appliqués incorrectement peuvent créer des conditions anormales qui risquent d'affaiblir les plantules. Utilisé dans de telles conditions exceptionnelles, **EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** risque d'endommager la culture.

Lorsqu'il est appliqué conformément au mode d'emploi et dans des conditions de croissance normales, aucun résidu nocif ne devrait persister après la récolte.

Ne pas préparer de mélanges en cuve **EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** avec des insecticides ou des fongicides à moins d'en avoir vérifié la compatibilité au préalable.

Ne pas appliquer avant une pré-irrigation.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

MÉLANGE EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Gowan Company au 1-800-960-4318 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

2024-3025
2025-08-19

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE ne supprime pas les mauvaises herbes établies.

	MÉLANGES EN CUVE		
	EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE	SENCOR 75 DF/ LEXONE DF GRANULES DISPERSABLES	TREFLAN LIQUIDE EC HERBICIDE/ RIVAL HERBICIDE LIQUIDE CONCENTRE EMULSIFIABLE
Graminées annuelles			
Pâturin annuel	O	O	O
Ivraie multiflore	O	O	O
Échinochloa pied-de-coq	O	O	O
Digitaire	O	O	O
Sétaires (verte, glauque)	O	O	O
Sétaire géante	N	O	N
Éleusine d'Inde	O	O	O
Céréales spontanées (orge, avoine, blé)	O	O	O
Folle avoine	O	O	O
Panic capillaire	O	O	O
Panic d'automne	O	O	O
Brome des toits	N	O	N
Dicotylédones annuelles	O*	O	O
Stellaire moyenne	O*	O	O
Spargoute des champs	O*	O	O
Morelle faux-sarracha**	O*	O	O
Lamier amplexicaule	O*	O	O
Chénopode blanc	O*	O	O
Amarante (fausse-blite, à racine rouge, blanche)	O*	O	O
Ortie royale	N	O	N
Pourpier potager	O*	O	O
Ansérine des murs	N	O	N
Herbe à poux	N	O	N
Neslie paniculée	N	O	N
Moutarde des champs	N	O	N
Renouée persicaire	N	O	N
Abutilon	N	O	N
Oxalide de Dillénus	N	O	N
Sarrasin de Tartarie	N	O	N
Stramoine commune	N	O	N
Sida épineuse	N	O	N
Tabouret des champs	N	O	N
Bourse-à-pasteur	N	O	N
Renouée scabre	N	O	N
Soude roulante	N	O	N
Pissenlit (plantules)	N	O	N

	MÉLANGES EN CUVE		
	EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE	SENCOR 75 DF/ LEXONE DF GRANULES DISPERSABLES	TREFLAN LIQUIDE EC HERBICIDE/ RIVAL HERBICIDE LIQUIDE CONCENTRE EMULSIFIABLE
Canola spontané non résistant aux traizines	N	O	N
Mauvaises herbes vivaces ***			
Chiendent (rampant, des boutiques)****	O	O	O
Souchet comestible	O	O	O

- * Ces dicotylédones annuelles ne sont supprimées par **EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** utilisé seul que si le traitement est effectué lorsque les conditions favorisent la germination et la croissance.
- ** Ouest du Canada seulement.
- *** Il faut retourner les mauvaises herbes vivaces et les hacher complètement avant le traitement.
- **** Pour supprimer le chiendent, il faut régler le disque pour couper à 15 centimètres de profondeur et utiliser les doses supérieures d'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** (7 à 8,5 litres par hectare). Il faut couper les rhizomes souterrains du chiendent de sorte qu'il reste quatre nœuds ou moins sur chaque section. Consulter les recommandations propres aux cultures pour déterminer si les doses supérieures peuvent être utilisées.

TAUX D'EMPLOI

Les doses recommandées sont pour l'application généralisée (à la volée) d'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** par hectare. Pour le traitement localisé, utiliser proportionnellement moins de produit par hectare, selon la largeur des bandes et l'écart entre les rangs. Ne pas faire de traitement localisé sur un sol rocailleux parce qu'il est impossible de bien incorporer l'herbicide à la terre.

LUZERNE ET LOTIER CORNICULÉ (jeunes plantules) : Avant le semis, appliquer et incorporer 4,1 litres d'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** par hectare. L'arrêt de croissance temporaire et la soudure des premières feuilles peuvent se produire dans les légumineuses lorsque les conditions de germination et de croissance ne sont pas optimales. Ne pas utiliser l'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** si on prévoit semer une graminée ou une céréale comme culture-abri avec les légumineuses.

HARICOTS, MANGE-TOUT OU SECS COMMUNS¹ (de l'espèce *Phaseolus vulgaris*) : Ne pas utiliser l'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** dans les haricots adzuki (japonais), ni les doliques à œil noir, le soya, les haricots de Lima et autres haricots à gousse plate, sauf les haricots romains, les ambériques, et les féveroles à petits grains. Avant le semis, appliquer et incorporer 4,1 à 5,3 litres d'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** par hectare. En cas de temps sec au moment du traitement, attendre sept à dix jours avant de semer les haricots. En cas d'infestation dense de chiendent et de souchet comestible, appliquer 5,3 litres d'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** par hectare.

¹ Les variétés de haricots communs secs peuvent varier dans leur tolérance aux herbicides, y compris à **EPTAM LIQUIDE EC Herbicide**. Étant donné que toutes les variétés de haricots communs secs qui ont été testées pour leur tolérance à **EPTAM LIQUIDE EC Herbicide**, la première utilisation de **EPTAM LIQUIDE EC Herbicide** devrait être limitée à une petite zone de chaque variété pour confirmer la tolérance avant l'adoption d'une pratique générale de champ. De plus, consulter votre fournisseur de semences pour des renseignements sur la tolérance des variétés spécifiques de haricots communs secs à **EPTAM LIQUIDE EC Herbicide**.

2024-3025
2025-08-19

Effectuer un léger sarclage à la houe rotative à pointes durant la levée des haricots ou peu après celle-ci afin de briser la croûte, le cas échéant. Un sarclage supplémentaire sera requis pour mieux supprimer le chiendent.

REMARQUE : Un rabougrissement risque de se produire dans des conditions extrêmes, p. ex., un temps froid avec sol humide ou un temps chaud avec sol sec.

HARICOTS SECS COMMUNS (HARICOTS BLANCS ET ROUGES SEULEMENT) : EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE/trifluraline (TREFLAN LIQUID EC HERBICIDE, RIVAL HERBICIDE LIQUIDE CONCENTRE EMULSIFIABLE). Le mélange d'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE/trifluraline** ou d'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** est recommandé pour supprimer l'échinochloa pied-de-coq, la digitale, les sétaires (verte et glauque), les amarantes (à racine rouge, fausse-blite) et le chénopode blanc dans les sols minéraux. L'emploi des doses supérieures recommandées peut endommager la culture. Avant le semis, appliquer et incorporer un mélange de 2,9 litres d'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** et 1,2 litre de TREFLAN LIQUID EC HERBICIDE ou RIVAL HERBICIDE LIQUIDE CONCENTRE EMULSIFIABLE par hectare. Suivre les directives de mélange, d'application et d'incorporation indiquées sur la présente étiquette.

Effectuer un léger sarclage à la houe rotative à pointes durant la levée des haricots ou peu après celle-ci afin de briser la croûte, le cas échéant. Un sarclage supplémentaire sera requis pour mieux supprimer le chiendent.

REMARQUE : Un rabougrissement risque de se produire dans des conditions extrêmes, p. ex., un temps froid avec sol humide ou un temps chaud avec sol sec.

ASTRAGALE POIS-CHICHE ET MÉLILOT (pour la production de semences) : Avant le semis, appliquer et incorporer 4,1 litres d'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** par hectare.

LIN

Semer près de la surface, à une profondeur maximale de 3,0 centimètres, dans un lit de semence ferme. Un semis profond risque d'entraîner une réduction du peuplement et d'endommager la culture.

LIN – TRAITEMENT AU PRINTEMPS : Appliquer et incorporer 3,4 à 4,1 litres d'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** par hectare juste avant le semis. Utiliser la dose inférieure dans les sols légers et sableux, et la dose supérieure dans les sols à texture plus grossière. Ne pas utiliser dans les sols dont la teneur en matières organiques est inférieure à 3 %.

LIN (ne pas utiliser dans les variétés à faible teneur en acide linoléique) – TRAITEMENT AU PRINTEMPS – EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE/trifluraline (TREFLAN LIQUID EC HERBICIDE, RIVAL HERBICIDE LIQUIDE CONCENTRE EMULSIFIABLE) : Le mélange **EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE/trifluraline** (TREFLAN LIQUID EC HERBICIDE, RIVAL HERBICIDE LIQUIDE CONCENTRE EMULSIFIABLE) est recommandé pour supprimer l'échinochloa pied-de-coq, la folle avoine, la sétairie verte, l'amarante à racine rouge et le chénopode blanc dans les sols minéraux. La culture risque d'être endommagée lorsqu'on utilise des doses supérieures à celles recommandées. Avant le semis, appliquer et incorporer un mélange de 2,9 litres d'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** et 1,2 litre de TREFLAN LIQUID EC HERBICIDE ou RIVAL HERBICIDE LIQUIDE CONCENTRE EMULSIFIABLE par hectare.

Remarque : Le mélange en cuve **EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE/trifluraline** (TREFLAN LIQUID EC HERBICIDE, RIVAL HERBICIDE LIQUIDE CONCENTRE EMULSIFIABLE) risque d'entraîner une réduction du peuplement, d'endommager la culture, ou une combinaison des deux, sans que le rendement n'en soit affecté.

2024-3025

2025-08-19

Remarque : Semer près de la surface, à une profondeur maximale de 3,0 centimètres, dans un lit de semence ferme. Un semis profond risque d'entraîner une réduction du peuplement et d'endommager la culture. Respecter toutes les mises en garde et restrictions figurant sur l'étiquette des différents produits utilisés.

LIN – TRAITEMENT À L'AUTOMNE (Ouest du Canada seulement) : Appliquer et incorporer 4,1 à 5,3 litres d **EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** par hectare à la fin de l'automne, avant que ne gèle la terre. Utiliser la dose inférieure dans les sols légers et sableux, et la dose supérieure dans les sols à texture plus grossière. Le printemps suivant, avant le semis, travailler légèrement le sol pour détruire toute semence en germination ayant survécu à l'hiver.

TOURNESOLS

TOURNESOL – TRAITEMENT AU PRINTEMPS : Avant le semis, appliquer et incorporer 4,1 litres d **EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** par hectare. Ne pas utiliser dans les sols légers et sableux dont la teneur en matières organiques est inférieure à 3 %.

2024-3025
2025-08-19

TOURNESOL – TRAITEMENT À L'AUTOMNE (provinces des Prairies seulement) : Appliquer et incorporer 4,1 à 5,3 litres d'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** par hectare à la fin de l'automne avant que ne gèle la terre. Le printemps suivant, avant le semis, travailler légèrement le sol pour détruire toute semence en germination ayant survécu à l'hiver. Utiliser la dose inférieure dans les sols légers et sableux, et la dose supérieure dans les sols à texture plus grossière.

BETTERAVES À SUCRE

BETTERAVES À SUCRE – EAU D'IRRIGATION PAR ASPERSION : Doser 2,6 à 4,1 litres d'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** dans la première eau d'irrigation, immédiatement après une culture nettoyante. Ne pas appliquer dans les 49 jours précédant la récolte.

BETTERAVES À SUCRE – TRAITEMENT À L'AUTOMNE (recommandé pour l'Alberta et le Manitoba seulement) : Appliquer et incorporer 4,1 à 5,3 litres d'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** par hectare (utiliser 5,3 litres en Alberta) à la fin de l'automne avant que ne gèle la terre. Incorporer à fond dans 7,5 à 10 centimètres de sol. Lorsque l'incorporation est effectuée au moyen d'un disque, faire un deuxième passage, à angle droit par rapport au premier passage. Au Manitoba, utiliser la dose inférieure dans les sols légers (sableux); utiliser la dose supérieure dans les sols de texture moyenne ou grossière. Utiliser la dose supérieure en Alberta.

Le printemps suivant, avant le semis, travailler légèrement le sol à l'aide d'une herse ou d'un cultivateur peu profond pour détruire toute semence en germination ayant survécu à l'hiver. Travailler le sol le moins possible au printemps pour conserver l'humidité.

NAVETS (rutabagas) – (Ne pas utiliser dans l'est du Canada) : Six à dix jours avant le semis, appliquer et incorporer 3,1 litres d'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** par hectare dans les sols sableux légers ou 4,1 litres dans les sols de texture moyenne ou grossière. En cas de temps chaud et sec au moment du traitement, ne pas utiliser l'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** dans les sols sableux; utiliser la dose inférieure dans les sols de texture moyenne ou grossière.

POMMES DE TERRE (IRISH)

POMMES DE TERRE – TRAITEMENT À L'AUTOMNE (provinces des Prairies seulement) : Appliquer et incorporer 5,3 à 8,2 litres d'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** par hectare à la fin de l'automne avant que la terre ne gèle. Le printemps suivant, avant le semis, travailler légèrement le sol pour détruire toute semence en germination ayant survécu à l'hiver. Pour supprimer le chiendent, utiliser 6,7 à 8,2 litres par hectare. Consulter les remarques sur la suppression des mauvaises herbes vivaces.

POMMES DE TERRE – AVANT LE SEMIS : Appliquer et incorporer 4,1 à 8,2 litres d'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** par hectare. En cas d'infestation dense de chiendent et de souchet comestible, utiliser 6,7 à 8,2 litres par hectare.

POMMES DE TERRE – AVANT LE SEMIS – MÉLANGE EN CUVE EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE/métribuzine (LEXONE DF GRANULES DISPERSABLES, SENCOR 75 DF) : Un mélange en cuve **EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE/métribuzine (LEXONE DF GRANULES DISPERSABLES, SENCOR 75 DF)**, appliqué en présemis et incorporé à la terre, supprime mieux les mauvaises herbes que l'un ou l'autre des produits utilisé seul. Voir les mises en garde ci-dessous. Appliquer 4,1 à 5,3 litres d'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** par hectare avec de la métribuzine (LEXONE DF GRANULES DISPERSABLES, SENCOR 75 DF) comme suit :

2024-3025
2025-08-19

Métribuzine (LEXONE DF GRANULES DISPERSABLES, SENCOR 75 DF)

		Kilogrammes de métribuzine (LEXONE DF GRANULES DISPERSABLES, SENCOR 75 DF) dans 200 à 300 L d'eau par hectare	
TEXTURE DU SOL*		2 à 4 % de matières organiques	4-7 % de matières organiques**
Texture moyenne (loam, loam limoneux, loam sableux, loam sabloargileux)	LEXONE DF GRANULES DISPERSABLES SENCOR 75 DF	0,75 kg 0,75 kg	1,0 kg 1,0 kg
Texture moyenne (argile limoneuse, loam limonoargileux, loam argileux)	LEXONE DF GRANULES DISPERSABLES SENCOR 75 DF	1,0 kg 1,0 kg	1,1 kg 1,1 kg

* Ne pas utiliser dans les sols sableux ou de texture grossière dont la teneur en matières organiques est inférieure à 2 %, autrement la culture risque d'être endommagée.

** NE PAS appliquer sur les sols de plus de 7% de matière organique

MISES EN GARDE

Ne pas utiliser sur les cultures de pommes de terre hâtives ou à pelure rouge, ni dans les variétés Belleisle ou Tobique.

Ne pas utiliser le mélange **EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE/** métribuzine (LEXONE DF GRANULES DISPERSABLES, SENCOR 75 DF) dans les sols de terre noire, car les cultures subséquentes risquent d'être endommagées.

Les cultures alternées (p. ex., oignon, céleri, poivron, chou, laitue, épinard, betterave à sucre, betterave potagère, navet, citrouille, courge, concombre, melon, tabac et canola) sont sensibles au mélange **EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE/** métribuzine (LEXONE DF GRANULES DISPERSABLES, SENCOR 75 DF) et risquent d'être endommagées si elles sont semées dans un sol traité au mélange **EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE/** métribuzine (LEXONE DF GRANULES DISPERSABLES, SENCOR 75 DF) tant l'année du traitement que l'année suivante.

Les applications d'un mélange **EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE/** métribuzine (LEXONE DF GRANULES DISPERSABLES, SENCOR 75 DF) à des doses supérieures à celles recommandées risquent d'entraîner la brûlure, le jaunissement ou le rabougrissement de la culture. Les plantes risquent également d'être endommagées si de fortes pluies ont lieu peu après le traitement, surtout dans les endroits mal drainés où l'eau peut persister pendant plusieurs jours.

Une application inégale occasionnée, entre autres, par le chevauchement des bandes d'aspersion, la vitesse variable du tracteur et la pulvérisation dans les tournants, risque d'endommager la culture et possiblement les cultures alternées.

Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni récolter celles-ci comme fourrage.

2024-3025
2025-08-19

POMMES DE TERRE – DÉBUTAGE : Appliquer et incorporer 4,1 à 8,2 litres d'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** par hectare. On doit d'abord effectuer le débutage, puis procéder à l'application et à l'incorporation de l'herbicide. Incorporer au moyen d'une herse à dents rigides ou d'un équipement de travail du sol.

POMMES DE TERRE – POSTLEVÉE : Appliquer et incorporer 4,1 à 5,2 litres d'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** par hectare à l'avant-dernier ou au moment du dernier travail du sol. Si la surface n'est pas sèche et meuble, travailler le sol avant l'application. Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte

POMMES DE TERRE – EAU D'IRRIGATION PAR ASPERSION : Taux de 4,1 à 5,2 litres d'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** par hectare dans la première eau d'irrigation, immédiatement après une culture nettoyante. Pour obtenir une suppression optimale, appliquer l'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** en présemis (à l'automne ou au printemps) ou en prélevée (débutage), suivi de l'application par irrigation d'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE**. Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte.

MÉLANGE ET APPLICATION

Verser la quantité recommandée d'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** et/ou de **TREFLAN LIQUIDE EC HERBICIDE**, **RIVAL HERBICIDE LIQUIDE CONCENTRE EMULSIFIABLE** dans le réservoir de pulvérisation durant le remplissage. Appliquer dans au moins 100 litres d'eau par hectare au moyen d'un pulvérisateur à faible pression, étalonné convenablement, et qui donne une agitation adéquate. Le sol doit avoir été bien travaillé et être assez sec pour permettre une bonne incorporation à la terre. Lorsqu'on utilise le mélange en cuve **EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE/ métribuzine (LEXONE DF GRANULES DISPERSABLES, SENCOR 75 DF)**, utiliser 200 à 300 litres d'eau par hectare.

DIRECTIVES D'INCORPORATION

EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE et les mélanges **EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE/ métribuzine (LEXONE DF GRANULES DISPERSABLES, SENCOR 75 DF)**, **EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE/ trifluraline (TREFLAN LIQUIDE EC HERBICIDE, RIVAL HERBICIDE LIQUIDE CONCENTRE EMULSIFIABLE)** ou **EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** doivent être incorporés à la terre immédiatement pour ne pas perdre d'herbicide. Dans la mesure du possible, l'application et l'incorporation doivent être effectuées en une seule opération. Voici l'équipement et la profondeur d'incorporation de l'herbicide recommandée, avant le semis :

TYPE D'ÉQUIPEMENT	PROFONDEUR D'INCORPORATION*	VITESSE MINIMALE
Cultivateur à dents en S (type danois)**	10 à 15 cm	8 à 13 km/h
Cultivateur à dents vibrantes à tranchants chevauchants**	10 à 15 cm	9,5+ km/h
Pulvérisateur tandem avec disques (espace jusqu'à 45 cm entre les disques)***	10 à 15 cm	6,5 à 9,5 km/h
Cultivateur actionné mécaniquement****	5 à 7,5 cm	TOUTE

* Une incorporation peu profonde au moyen d'appareils étalonnés pour couper moins de 5,0 centimètres risque de donner une suppression inégale.

** Recommandé pour les sols légers en bon état d'ameublissement seulement.

*** Pour une meilleure incorporation (mauvaises herbes vivaces et sols de texture plus grossière), croiser le disque une deuxième fois à une profondeur de 10 cm ou moins.

**** Pour supprimer les mauvaises herbes annuelles peu profondes seulement.

2024-3025
2025-08-19

AJOUT À L'EAU D'IRRIGATION PAR ASPERSION, APRÈS LE SEMIS ET DANS LES CULTURES ÉTABLIES

Ajouter l'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** à l'eau d'irrigation par aspersion au moyen d'un appareil de dosage pour assurer un débit constant. Dans le cas d'asperseurs à pivot central, en ligne droite et fixes en couverture intégrale, ajouter l'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** à l'eau durant toute la période d'irrigation en utilisant assez d'eau pour le faire pénétrer à une profondeur de 7,5 à 10 centimètres. Minuter cette application d'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** pour s'assurer que la pénétration appropriée de l'herbicide correspond à la fin de la période d'irrigation.

Rincer les canalisations, puis fermer l'eau promptement. Consulter la section « Mode d'emploi » sur la présente étiquette pour connaître le moment propice au traitement de chaque culture pour laquelle l'irrigation est recommandée. On trouvera un diagramme d'appareil à débit constant à l'annexe II de la présente étiquette.

L'eau d'aval (de ruissellement) provenant de l'irrigation par aspersion doit être recirculée ou n'être utilisée que sur les autres cultures pour lesquelles ce type de traitement est homologué.

N'utiliser aucun autre type de système d'irrigation pour appliquer ce produit.

Ne pas appliquer le produit lorsque la vitesse du vent entraîne une mauvaise distribution du produit, lorsqu'il favorise la dérive hors de la zone à traiter, ou une combinaison des deux.

Ne pas traiter par aspersion lorsque la vitesse du vent dépasse 8 km/h.

Ne pas appliquer par irrigation lorsque la zone à traiter se situe dans un rayon inférieur à 100 mètres des zones résidentielles ou des parcs.

Afin de prévenir toute contamination accidentelle de la source d'eau lorsqu'on ferme la pompe, il faut utiliser un dispositif d'arrêt de fermeture pour empêcher le retour du produit chimique.

PRATIQUES CULTURALES APRÈS LE TRAITEMENT

Pour maximiser la période de suppression, il faut semer aussitôt que possible après le traitement.

Puisque l'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** n'est pas rémanent dans le sol, les mauvaises herbes sensibles qui germent plus tard dans la saison risquent de ne pas être supprimées. Un labour peu profond ou l'utilisation d'herbicides de postlevée peut s'avérer nécessaire pour supprimer les mauvaises herbes qui échappent au traitement et les espèces non maîtrisées par l'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** (p. ex., dicotylédones résistantes et mauvaises herbes non sensibles). Dans ce cas, le labour ne doit pas dépasser la profondeur d'incorporation de l'herbicide.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que **EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** est un herbicide du groupe 15. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** et à d'autres herbicides du groupe 15. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

2024-3025

2025-08-19

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser **EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** ou les herbicides du même groupe 15 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de l'entreprise Gowan Company au 1-800-960-4318.

EPTAM est marque de commerce déposée de Gowan Company, L.L.C.

ANNEXE I - EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE avec un engrais liquide

ESSAIS DE COMPATIBILITÉ DES ENGRAIS LIQUIDES AVEC L'EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE

Voici la méthode suggérée pour déterminer si l'on peut mélanger l'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** avec un engrais liquide en vue de l'application par réservoir de pulvérisation.

Matériel nécessaire :

1. **EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE.**
2. L'engrais liquide à utiliser.
3. Un adjuvant pour l'engrais à mélanger en réservoir. Le choix de l'adjuvant qui procure la meilleure émulsification est fonction de l'engrais utilisé.
4. Deux bocaux en verre d'un litre, à large ouverture, avec couvercles ou bouchons.
5. Pipette ou cylindre gradués.
6. Pot-verseur gradué (250 mL).

Marche à suivre :

1. Verser 500 mL de l'engrais liquide dans chaque bocal d'un litre.
2. Ajouter l'adjuvant à l'un des bocaux et mélanger (voir le tableau des doses ci-après).
3. Ajouter l'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** aux deux bocaux (voir le tableau des doses ci-après).
4. Fermer les deux bocaux avec les couvercles ou bouchons et mélanger le contenu en retournant les bocaux 10 fois.
5. Examiner la surface et le corps des mélanges :
 - (A) aussitôt après avoir fini de retourner les bocaux,
 - (B) après avoir laissé reposer les bocaux 30 minutes sans les déranger,
 - (C) et de nouveau après avoir encore retourné les bocaux 10 fois.

S'il est impossible de préparer un mélange uniforme, ne pas employer cette association. Si l'un des mélanges demeure uniforme pendant 30 minutes, on peut employer cette association. Si l'un des mélanges se dissocie après 30 minutes mais se mélange de nouveau, facilement et uniformément lorsque l'on retourne le bocal 10 fois, on peut employer cette association à la condition de maintenir une agitation suffisante dans la cuve. Si le mélange avec adjuvant est satisfaisant mais que celui sans adjuvant ne l'est pas, s'assurer d'employer l'adjuvant dans la cuve.

Ajouter d'abord l'adjuvant à l'engrais liquide à raison de 375 mL pour 100 litres d'engrais liquide; on peut limiter la formation de mousse par une agitation modérée.

Même si les produits sont compatibles, une agitation constante est requise pour garder l'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** bien mélangé à l'engrais liquide.

S'il se forme dans le mélange de l'huile non dispersable, des boues ou des grumeaux, ne pas employer cette association.

2024-3025
2025-08-19

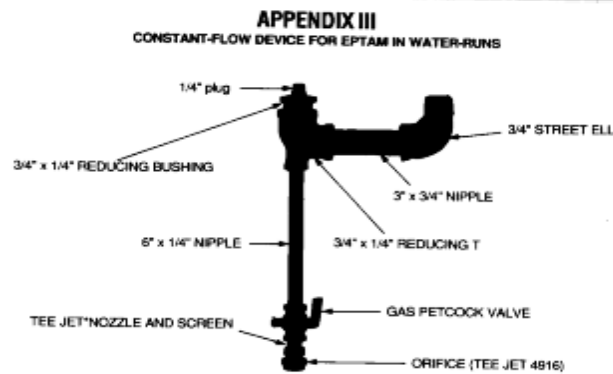
Taux de l'EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE et d'adjuvant* pour le test de compatibilité avec l'engrais liquide

Litres d'engrais liquide à appliquer à l'hectare	mL de l' EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE ** à ajouter à 500 mL d'engrais
L	mL
100	24,0
150	16,3
200	12,0
250	9,6
300	8,2
400	6,2

* La dose d'emploi typique est de 375 mL d'adjuvant pour 100 L d'engrais liquide. Pour égaliser la dose de 375 mL par 100L d'engrais liquide, ajouter 2 mL d'adjuvant à 500 mL d'engrais liquide.

** Pour obtenir une dose de 4,8 litres de l'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** à l'hectare dans les volumes d'engrais liquide indiqués, ajuster proportionnellement la quantité de l'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** selon la dose prévue pour le traitement au champ (par exemple, pour une dose de 8,6 L d'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** dans 250 L d'engrais liquide à l'hectare, ajouter 17,3 mL ($8,6L/5L \times 10 \text{ mL}$) d'**EPTAM LIQUIDE EC HERBICIDE** à chaque bocal contenant 500 mL d'engrais liquide aux fins de l'essai de compatibilité).

ANNEXE II - Diagramme de la machine de constante-écoulement



2024-3025
2025-08-19

DÉBIT DE DIVERS ORIFICES Tee Jet* (4916)**

Orifice Tee Jet	Débit (mL/min)	Débit (kg/h)	Durée approximative (heures)	
			4 litres	20 litres
,008	,89	,050	74,92	374,6
,009	1,48	,084	45,04	225,2
,010	2,96	,168	22,52	112,6
,012	3,7	,211	18,00	90,0
,014	7,0	,399	9,52	47,6
,015	7,9	,450	8,44	42,2
,016	8,9	,507	7,48	37,4
,018	12,6	,718	5,28	26,4
,020	15,7	,895	4,24	21,2
,022	20,7	1,18	3,24	16,2
,024	24,4	1,39	2,72	13,6
,026	32,5	1,85	2,04	10,2
,028	37,6	2,14	1,76	8,8
,030	41,4	2,36	1,60	8,0
,032	44,4	2,53	1,52	7,6
,034	50,3	2,86	1,32	6,6
,035	54,7	3,12	1,24	6,2
,037	65,2	3,71	1,04	5,2
,039	75,4	4,30	0,88	4,4
,041	85,8	4,89	0,76	3,8
,043	94,8	5,40	0,72	3,6
,045	105	5,99	0,64	3,2
,047	115,4	6,58	0,56	2,8
,049	125,8	7,17	0,52	2,6
,051	133,2	7,59	0,50	2,5
,053	143,5	8,28	0,48	2,4
,054	148	8,44	0,44	2,2
,055	158	9,01	0,42	2,1
,057	167	9,52	0,40	2,0
,059	185	10,55	0,36	1,80
,061	191	10,89	0,35	1,74
,063	200	11,41	0,32	1,6
,065	212	12,09	0,31	1,56
,067	223	12,72	0,30	1,48
,070	240	13,69	0,28	1,40

* Marque déposée de Spraying Systems Co.

** Les chiffres ont été obtenus à 16,8 °C et sont approximatifs. Puisque le débit varie selon la température, le mesurer de temps en temps au champ pour s'assurer qu'on se sert du bon orifice. (De 16,8 °C à 33,6 °C, le débit d'un orifice de 0,037 passe de 65,1 mL à 71,0 mL). Dans les orifices inférieurs à 0,014, utiliser un tamis de 300 mesh.